

Conseils pratiques

- Pour les très gros volumes, faites appel à un professionnel.
- N'encombrez pas les déchèteries inutilement, groupez vos apports.
- Pensez au broyage des végétaux et au compostage.
- Pour faciliter vos dépôts, vous pouvez classer préalablement vos déchets par catégorie. Le gardien vous conseillera pour trier vos déchets par benne.

Déchets acceptés



Mais aussi : matériel de ski

Horaires d'ouverture des déchèteries

Horaires d'hiver

Du 1er décembre au 31 mars

Déchèterie des Menuires
du lundi au vendredi
13h00/17h00

Déchèterie de l'Île Ferlay (Villarlurin)
du lundi au samedi
8h30/12h00 - 13h30/17h00

Horaires d'été

Du 1er avril au 30 novembre

Déchèterie des Menuires
du lundi au samedi
9h00/12h30 - 13h30/17h00

Déchèterie de l'Île Ferlay (Villarlurin)
du lundi au samedi
8h30/12h00 - 13h30/18h00

Vos contacts pour toutes questions

Communauté de communes Cœur de Tarentaise
133, quai St Réal - 73600 Moutiers
www.coeurdetarentaise.fr

- Secteur Moutiers : 04 79 24 41 41
contact@coeurdetarentaise.fr
- Secteur Les Belleville : 04 79 08 94 30
environnement@esbelleville.fr



La carte d'accès aux déchèteries de la communauté de communes Cœur de Tarentaise



Déchèterie des Menuires



Déchèterie de l'Île Ferlay (Villarlurin)



Bulletin d'adhésion pour obtenir sa carte d'accès

- Particuliers habitat individuel ou collectif Remplir 1
- Collectivités mairies, services de la vallée Remplir 1 et 2
- Professionnels artisans, commerçants, copropriétés, syndicats Remplir 1 et 2

1
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable :
Mail :

2
Dénomination :
Activité :
Code APE/NAF :
N° SIRET :
Dirigeant :
Téléphone : Portable :
Mail :

Date et signature :

Nombre de cartes souhaitées : 1 2 (max.)
N° de carte :
N° de carte :

Vous donnerez au gardien de la déchèterie le bulletin d'adhésion complété et accompagné des pièces justificatives requises (voir ci-contre) à partir du 1er mars 2016.



Belleville

Du changement à la déchèterie !

A partir du 1er mars 2016, vous aurez besoin d'une carte d'accès pour vos 2 déchèteries : Les Menuires et l'Île Ferlay (Villarlurin)

Pour harmoniser le fonctionnement de nos déchèteries, vous devrez maintenant être muni d'une carte pour accéder aux 2 déchèteries.

1. Comment utilisez la carte d'accès ?

La présentation de la carte sera obligatoire à compter du 1er mars 2016. Elle permettra de moderniser le service.

- Présentation au gardien de la déchèterie avant tout déchargement.
- Enregistrement des déchets : type et volume.
- Enregistrement des déchets pour facturation des professionnels

2. Trois types de cartes :

« particuliers », « professionnels » et « collectivités ».

3. Comment obtenir sa carte ?

Vous pouvez, dès à présent, compléter le bulletin d'adhésion ci-joint, puis l'amener à la déchèterie avec les pièces justificatives suivantes :

Pour les particuliers :

- Photocopie d'un justificatif de domicile
- Photocopie de la carte d'identité

Pour les professionnels et collectivités :

- Extrait Kbis
- Extrait SIRET
- RIB

Vous pourrez ensuite aller récupérer votre carte auprès du gardien, ou la recevoir par courrier (fournir une enveloppe timbrée avec votre adresse).

4. La carte et le service sont-ils payants ?

La carte est gratuite. L'accès aux déchèteries est toujours gratuit pour les particuliers et payants pour les professionnels. La réédition d'une nouvelle carte est aujourd'hui gratuite.

5. Que faire en cas de changement : déménagement, décès, perte ou vol ?

Dans tous les cas, il convient de se rapprocher de la Communauté de communes Cœur de Tarentaise.

- En cas de déménagement en dehors de l'intercommunalité ou de décès : restituer la carte.
- En cas de déménagement dans l'intercommunalité : transmettre ses nouvelles coordonnées.
- En cas de perte ou vol : faire désactiver la carte.

6. Validité

La carte est délivrée pour une durée illimitée, sauf cas exceptionnel (par exemple : présence d'une entreprise sur un temps donné).

7. Information des usagers

Le règlement intérieur des déchèteries sont consultables en lieu et place et sur le site internet :

www.coeurdetarentaise.fr/gestion-dechets

8. Quelles sont les règles essentielles ?

- Respecter les consignes du gardien.
- Présenter la carte et ouvrir son coffre si besoin.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Ne pas monter sur les murets.
- Veiller à ce que les enfants restent dans les véhicules.
- Respecter la propreté du site.

9. Tarification aux professionnels

Tout 1/2 m³ est dû.
Consultez les tarifs applicables sur le site internet indiqué ci-dessus.